

CRESA

Centre de Recherches et d'Etudes
en Sociologie et Anthropologie



Maison de la Société Civile
CRÉDIBILITÉ, TRANSPARENCE

ASD Bénin

Association des Socioanthropologues
pour le Développement du Bénin

La crise des placements illégaux de fonds: *Quelles leçons et implications pour le développement du Bénin*

9 octobre 2010, Maison de la Société Civile, Cotonou, Bénin

Les critères de placement d'épargne

Présenté par

Razack LAWANI

**Administrateur des Banques
Consultant**

Les critères de placement d'épargne

En matière d'épargne, il existe deux types d'agents économiques:

- 1. Les premiers sont ceux qui disposent d'excédents d'épargne
- 2. Les seconds sont ceux qui sont déficitaires d'épargne.

Les agents à excédent d'épargne sont donc ceux là qui disposent d'économie, d'une épargne, c'est-à-dire de trésorerie dont ils n'éprouvent pas un besoin d'utilisation immédiate.

- Ils peuvent ainsi placer cette épargne, renoncer à en disposer immédiatement, auprès d'une banque ou de tout autre emprunteur, et recevoir en contre partie un rendement sur la base d'un taux d'intérêt convenu.
- Quels sont alors les critères sur lesquels tout épargnant ou investisseur doit fonder son choix face à plusieurs formules ou produits qui leur sont proposés?

Globalement trois critères peuvent être retenus:

- ◆ **La liquidité,**
- ◆ **La sécurité,**
- ◆ **La rentabilité.**

- **La liquidité:**

C'est la possibilité de disposer de son épargne au moment où le besoin se fait sentir.

- **La sécurité:**

C'est l'assurance de retrouver au moins la même somme que celle qui est placée et de percevoir, entre temps une rémunération garantie.

- **La Rentabilité:**

obtenir la rémunération la plus élevée (rémunération susceptible, toutefois d'être modifiée par le jeu de la fiscalité)

- Ces différents critères se combinent entre eux et s'il est facile de comprendre que le particulier souhaite un placement liquide, sûr et rémunérateur, il est tout aussi aisé d'imaginer que l'établissement (la banque par exemple) sollicité ne pourra satisfaire ce triple besoin simultanément.
- En effet, liquidité et rentabilité n'évoluent pas dans le même sens.
- Les placements liquides sont moins rémunérés que les placements à terme.

- La non disponibilité des fonds est la contrepartie d'un meilleur rendement et réciproquement.
- Par ailleurs, la sécurité du placement a en général, pour corollaire une moindre rémunération, inversement, un placement moins sûr est souvent susceptible de procurer un revenu supérieur.
- La rémunération est la contrepartie du risque pris par l'épargnant.
- Ce risque pouvant aller jusqu'à la perte du capital placé.

◆ Au total:

Les désirs de l'épargnant pour
compréhensibles qu'ils soient, ne sont
pas aisés à satisfaire simultanément.

Mais, les placements peuvent être
diversifiés de façon à orienter
certains vers la liquidité, d'autres vers
la rentabilité ou encore vers la
rentabilité. « ***ne jamais mettre tous
ses œufs dans un même panier*** ».

Décryptage du cas ICC services et consorts

- Il s'agit d'une affaire illégale, puisque n'ayant pas reçu d'agrément pour exercer un métier pour lequel il faut une formation et un professionnalisme certains.
- Les animateurs ont joué sur le fait que de nombreux épargnants sont **attirés par une forte rentabilité et qu'ils ne sont pas toujours avertis des autres critères à prendre en compte** pour faire un choix éclairé.
- ***La forte rentabilité proposée*** par ICC services et consorts ***est inversement proportionnelle à la sécurité***: un déséquilibre inhérent au système devrait aboutir à la perte du capital.

Merci pour votre attention

Pour toute info:

© www.ares-cresa.new.fr

cresabenin@yahoo.fr